

Date de transmission de l'acte: 03/09/2024

Date de reception de l'AR: 03/09/2024

066-246600415-AU\_051\_2024-AU

A G E D I



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

## DECISION N°49 /2024

**Objet :** Demande de financement du Fonds National de solidarité pour le dispositif de soutien de France services dans leurs missions d'accessibilité aux services publics

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

**VU** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

**VU** la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

Vu la mission de France services de faciliter l'accès des citoyens aux services publics.

CONSIDERANT l'importance de garantir un accueil de qualité et une assistance efficace aux usagers des services publics.

CONSIDERANT la nécessité de moderniser et adapter les infrastructures des espaces France services

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de solliciter auprès du Fonds National de Solidarité une subvention sur le taux d'aide le plus élevé possible.

**ARTICLE 2 :** copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 02/09/2024

Le Président,  
Marc BIANCHINI



Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le